

NORGES-LA-VILLE,
BASSIN VERSANT DE LA TILLE

916 habitants
RÉGION
Bourgogne
Franche-Comté



COLLECTIVITÉS PORTEUSES
Syndicat des Eaux
de Clénay Saint-Julien,
Commune de Norges-la-Ville

ENJEU CLIMATIQUE
Sécheresses, diminution de
la ressource en eau

Adapter le développement économique local aux ressources en eau disponibles

En quoi cette action contribue à l'adaptation du territoire au changement climatique ?

> Une baisse de la ressource en eau sous l'effet du changement climatique



En Bourgogne, la température moyenne a augmenté de plus d'1 °C entre 1960-1970 et aujourd'hui. Bien que les précipitations semblent pour l'instant inchangées en moyenne sur cette période, les débits des cours d'eau ont diminué sous l'effet de la hausse de l'évapotranspiration. Les données disponibles font état d'étiages estivaux plus précoces et plus sévères. La poursuite, voire l'accélération, du réchauffement projetée par les modèles climatiques conduit à anticiper une baisse des débits encore plus importante dans les décennies à venir.

> Un bassin versant déjà marqué par des déséquilibres ressources/usages

Sur le bassin versant de la Tille, à l'est de l'agglomération dijonnaise, la disponibilité de la ressource pose déjà problème. Les particularités géologiques du territoire, notamment la nature

karstique des sols, lui confèrent une sensibilité importante aux sécheresses et aux pollutions de l'eau, amplifiée par des prélèvements significatifs pour l'alimentation en eau potable et l'irrigation. D'ores et déjà, le territoire est en situation de déséquilibre chronique entre la ressource disponible et les prélèvements pour les différents usages. Classé en zone de répartition des eaux depuis 2010, le bassin est régulièrement soumis à des limitations ou des interdictions de certains usages. C'est dans ce contexte que le Syndicat des Eaux de Clénay Saint-Julien a examiné le projet d'extension du golf situé sur la commune de Norges-la-Ville.

> L'enjeu : prendre en compte l'état de la ressource en eau dans les choix de développement du territoire

L'enjeu pour le Syndicat des eaux et la commune est de prendre en compte l'état, actuel et projeté, de la ressource en eau dans les décisions d'aménagement du territoire.



Le lavoir de Norges-la-Ville sur la Norges





CARTE D'IDENTITÉ DE L'ACTION

> **Objectif : S'assurer d'un développement économique local compatible avec les ressources en eau disponibles.**

> Description technique

Créé au début des années 1970 et s'étendant sur 160 hectares, le golf situé dans le bois de Norges-la-Ville, au cœur du bassin versant de la Tille, est l'un des moteurs touristiques du territoire. Le golf est également un important consommateur d'eau, mobilisant des volumes d'eau conséquents durant la saison estivale pour son irrigation.

En 1997, le propriétaire et promoteur du golf a conçu un projet d'extension et de rénovation de ses installations. Le projet prévoyait la création d'une résidence hôtelière de 28 cottages mais également la création d'un lotissement de 35 villas de haut standing pour financer la rénovation et les nouvelles installations. En termes d'impact environnemental, l'extension du golf impliquait de raser 13 hectares de forêt et aboutissait à une consommation d'eau équivalente à celle d'un village de 400 habitants.

De manière pratique, ce projet requérait une révision du Plan local d'urbanisme de la commune de Norges-la-Ville, lui-même soumis à l'avis du Syndicat des Eaux de Clénay Saint-Julien et à l'approbation du Schéma de cohérence territoriale du Grand Dijonnais.

Une étude de détermination des volumes prélevables dans la source de la Norges a souligné la faiblesse des marges de manœuvre en termes de développement de l'urbanisme sur le territoire, les prélèvements actuels étant proches des prélèvements maximaux autorisés pour assurer le bon fonctionnement des milieux naturels.

Face à cette situation, le Syndicat des eaux a pris une décision courageuse, en émettant un avis défavorable sur un projet séduisant, créateur d'emplois et pourvoyeur de touristes, mais incompatible avec l'état des ressources en eau. Le Syndicat a été immédiatement suivi par le Schéma de cohérence territoriale du Dijonnais et par la commune de Norges-la-Ville, qui s'est opposée au projet d'extension du golf par le biais de son Plan local d'urbanisme. En 2012, le Promoteur du golf a été débouté par le Tribunal de sa demande d'indemnités à la commune de Norges-la-Ville (4,5 millions d'euros) pour abandon du projet.

Contexte opérationnel

L'instruction du dossier de demande d'extension du golf par les parties concernées s'est appuyée sur les recommandations du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux de la Tille en matière de volumes prélevables, ainsi que sur les dispositions du Schéma de cohérence territoriale du Grand Dijonnais et du Plan local d'urbanisme de la commune de Norges-la-Ville.



Territoire concerné

Bassin versant de la Tille
Commune de Norges-la-Ville



Partenaires

Bureau d'études technique pour l'évaluation des volumes prélevables (SAFEGE)
Préfecture
Schéma de cohérence territoriale du Dijonnais



Calendrier

2008 : Soumission du projet d'extension du golf.
2010 : Classement du bassin en zone de répartition des eaux.
2010-2012 : Étude de volumes prélevables.
Janvier 2012 : Le promoteur du golf débouté de sa demande d'indemnisation.



Maître d'ouvrage

Syndicat des Eaux de Clénay Saint-Julien



Quels bénéfices pour la collectivité ?

> Un développement local compatible avec les ressources pour limiter les conflits d'usage



Le rejet du projet d'extension du golf est vu par le Syndicat des Eaux et les collectivités locales concernées comme un impératif pour préserver la ressource. Cette décision pragmatique permet de limiter et prévenir les conflits d'usage, aujourd'hui et demain, sur le territoire.

> Des élus sensibilisés à la gestion durable de l'eau

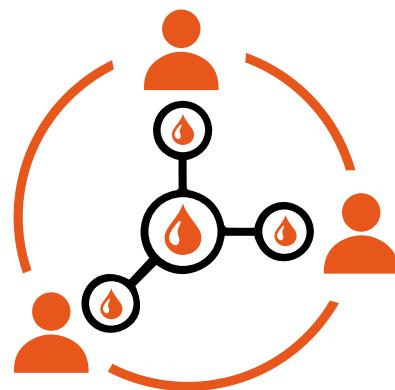
Les débats et discussions autour du projet au sein de la Commission locale de l'eau du bassin ont permis d'accroître la sensibilisation des élus locaux sur l'importance d'économiser l'eau dans un contexte de tensions sur la ressource, mais surtout sur les leviers dont ils disposent pour le faire, y compris à travers les choix d'aménagement du territoire. Cette sensibilisation s'est poursuivie en 2015 par l'organisation d'ateliers de prospective (« Ateliers climat ») au sein de la Commission locale de l'eau du bassin de la Tille, intégrés au projet de recherche-action HYCCARE sur le changement climatique et la ressource en eau en Bourgogne.

> Un appui pour sensibiliser la population à la préservation de la ressource

La forte médiatisation de cette décision au niveau local a par ailleurs permis d'inscrire la préservation de la ressource en eau à l'agenda des préoccupations des citoyens. Les collectivités du territoire en ont fait un levier pour communiquer efficacement sur la nécessité de préserver la ressource auprès du grand public, notamment à travers les bulletins municipaux.



À LA PRÉSERVATION DE
LA RESSOURCE EN EAU



PRÉVENIR ET LIMITER
LES CONFLITS D'USAGE



